

## CAPD du jeudi 29 août 2013

Ordre du jour :

Accès à la Hors classe (liste complémentaire)  
Affectation des enseignants sans poste au 12 juillet 2013  
Ineat / Exeat  
Questions diverses

En déclaration liminaire (en pièce jointe), les représentants du SE-UNSA regrettent que cette CAPD d'affectation ne se déroule pas plus tôt. Concernant les formations continuées de circonscription et le remboursement des frais de déplacement y afférent, le DASEN donnera sa réponse lors de notre prochaine audience. Enfin, pour la réunion des directeurs placée lors de la journée de solidarité sur Amiens 1, M. LEGRAND a répondu qu'il avait fait ce choix car il souhaitait que les directeurs puissent être dans leur école le jour de la prérentrée afin de transmettre les nombreuses informations qu'il leur aura délivrées.

### Accès à la Hors classe

Suite à l'augmentation de 50% du quota du contingent de personnels pour l'accession à la Hors Classe, 19 collègues qui étaient sur la liste complémentaire, accèdent donc à cette Hors Classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

ASTIER Martine, CHEDEVILLE Diletta, DEBEAUVAIS Hélène, DEMAY Dominique, DESCAMPS Lysiane, DUBUIS Michel, DUFESTEL Anne, FOLLET Joël, GAMAIN Dominique, GLOESS Jean-Luc, LEFEBVRE Pascal, LESTRADE Bernard, MALLET Véronique, MOUQUET Catherine, PALIER Pascale, PEREIRA Dominique, PILLON Eric, QUETARD Elisabeth, WAREMBOURG Patrick.

### Affectation des enseignants sans poste au 12 juillet 2013

Le DASEN a fait part des dernières affectations qui ont été faites en prenant en compte le barème, l'adresse personnelle et les vœux émis par les collègues. (Voir document joint).

Par ailleurs, suite à l'interrogation du SE-UNSA, le DASEN a répondu qu'il ne souhaitait pas accéder aux demandes des collègues qui lui ont adressé un ou plusieurs vœux de réaffectation de septembre 2013, qu'après trois phases de nomination, il n'est pas possible de faire mieux..

**S'opposer et proposer!**

### Inéat / Exéat

Le DASEN informe les membres de la CAPD des éléments qui lui ont permis d'effectuer des choix en fonction des exeats accordés par les DASEN des départements d'origine, d'une part, et au regard de l'équilibre académique tant en termes de personnels qu'en termes budgétaires.

Ainsi, sur les 11 exeats, il a accordé 4 ineats pour rapprochement de conjoint, tous venant de l'Oise. 4 sont en attente (il a précisé qu'il pourrait en accorder en fonction de l'équilibre académique jusqu'au 15 septembre) et 3 sont refusés.

Actuellement, le département est en situation de surnombre de 6 enseignants.

### Questions diverses

#### - Affectation des contractuels :

84 Contractuels sont affectés dans les écoles (voir document joint) soit sur la décharge de direction, soit en surnombre. Ils seront dans les écoles impérativement le lundi.

Dans le cas du surnombre, l'équipe devra définir un projet afin qu'un des enseignants laisse sa classe au contractuel tous les lundis à compter du 9 septembre. Pendant ce temps le collègue titulaire travaillera dans le cadre du projet.

- A une question sur le **tableau des APC** à remplir par les équipes d'école, le DASEN indique que le tableau doit renseigner l'organisation générale pour la première période, éventuellement pour l'année. Des modifications ponctuelles pourront faire l'objet d'une annexe envoyée par la suite selon les besoins de l'école.

Le nouveau Secrétaire Général, Monsieur Fabrice DECLE, qui succède à Madame FACHE, a annoncé que les directeurs seront prochainement destinataires d'une enquête ministérielle sur la mise en place des APC.

- Pour les collègues travaillant à temps partiel, le rattrapage de la journée des vacances de la Toussaint fixée au mercredi 13 novembre, pour les écoles à 4 jours, et au 13 novembre et 11 juin après-midi, pour les écoles en 4,5 jours, correspond au jeudi 31 octobre.

